

De Source Sûre



Édito

Chères Vauginoises, chers Vauginois,

Le cycle des années s'enchaîne et 2012 se termine. Cette année aura vu la réalisation du parking permettant un accès facilité à notre épicerie, et surtout l'inauguration de la cantine scolaire pour l'ensemble de nos petits Vauginois qui sont l'avenir de notre village.

En cette fin d'année, je tiens à remercier l'ensemble des Vauginois pour leur civisme, ainsi que l'ensemble du personnel de mairie pour la qualité de leur travail, car maintenir le village dans un état de propreté me semble une évidence pour notre renommée. Cependant un effort reste à accomplir en ce qui concerne le respect d'une vitesse de circulation modérée.

D'ores et déjà, j'invite tous les Vauginois, dans un contexte difficile, à placer cette nouvelle année 2013 sous l'égide de l'optimisme et de l'ambition.

De nombreux projets sont à l'étude afin d'améliorer notre quotidien. Dès leur concrétisation je vous en ferai part.

Au nom de toute l'équipe municipale, j'adresse à chacune et à chacun, nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Philippe AUPHAN

	pages
Conseils municipaux	2
Les associations	7
Comité des fêtes	10
Les infos...	11
Joies et peines	12
A votre service...	14
Vœux municipaux	15

Conseils municipaux

► Comptes rendus de juillet à novembre 2012

◆ Acquisition de parcelles

Le conseil donne son accord pour l'acquisition de la parcelle B 1050 d'une surface 356 m² appartenant à M. PACOUD pour l'aménagement paysagé à l'entrée du village : prix de 105 000 €.

M. et Mme MAURIZOT Georges envisagent de céder gratuitement à la commune la parcelle B 1500 d'une superficie de 22 m² située à l'angle de la rue des Grottes et du cours Saint Louis et la parcelle A 689 d'une superficie de 36 m² chemin de Vaunières près de l'oratoire.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'accepter ce don et autorise le maire à signer les documents nécessaires.

◆ Avenant 2012 de la contractualisation 2012-2014 départementale

Il convient de délibérer pour solliciter la formalisation de l'avenant 2012 de la contractualisation 2012-2014 départementale. Le montant de la dotation est de 36 400 € pour une dépense subventionnable de 52 000 €.

Accord à l'unanimité pour solliciter cette dotation en vue de travaux de voirie et de l'achat d'une balayeuse de voirie.

◆ Dotation des territoires ruraux

Une aide financière de 13 364,50 € a été sollicitée dans le cadre de la dotation des territoires ruraux pour l'acquisition d'une balayeuse de voirie. Par courrier du 8 juin 2012 M. le Sous-préfet nous a informés de l'attribution d'une subvention de 13 243 euros.

En conséquence, le plan de financement de l'achat de la balayeuse est modifié comme suit :

-	État –DETR (34 %) :	13 243.00 €
-	Commune (66 %) :	25 707.00 €
	Total	38 950.00 €

Une décision modificative est prise en conséquence.

Deux autres décisions modificatives sont votées :

- Budget de l'eau et de l'assainissement : il convient de rajouter 7.03 € au crédit du compte remboursement des intérêts d'emprunts et de réduire d'autant le compte dépenses imprévues

- Par ailleurs, le conseil municipal décide les virements de crédits suivants en dépenses sur le budget de l'exercice 2012 :

- Crédits à ouvrir :

Compte 73925 fonds de péréquation des recettes fiscales : 656 €

- Crédits à réduire :

Compte 6188 autres frais divers : -656 €

◆ Cantine scolaire : avenants au marché de travaux

Le conseil municipal décide de procéder à des avenants de travaux modificatifs dans le cadre de l'opération de construction de la cantine scolaire :

✓ Lot n°1 :

Réalisation d'un enduit intérieur plâtre sur les murs de l'étage (prévus bruts au marché) et fourniture et pose de plafonds acoustiques dans le hall d'entrée.

✓ Lot n°7 :

1) la suppression d'un réfrigérateur, d'une plaque à induction et d'un four à air pulsé.

2) la fourniture et pose d'un refroidisseur d'eau et la fourniture de 4 casiers laverie.

◆ Marché de travaux de voirie

Le conseil municipal autorise le maire à signer un marché de travaux de voirie pour un montant de 26 620,00 € HT avec l'entreprise EIFFAGE route de l'Isle sur la Sorgue 84301 CAVAILLON CEDEX.

Les travaux concernent :

- Rue de la Fontaine

- Aménagement accès au chemin du Lautin

- Cours Saint Louis
- Chemin des Réservoirs
- Chemin Saint Barthélemy
- Parking des Treilles
- Chemin de Roumagoua
- Chemin de Vaunières

◆ **Modification du tableau théorique des effectifs**

En accord avec l'intéressée, le ménage de l'école a été confié à l'ATSEM, il en résulte une augmentation de son temps de travail hebdomadaire. Le tableau théorique des effectifs est modifié en conséquence.

◆ **Convention présence Vaucluse avec ERDF**

Afin d'accompagner la dynamique des territoires, ERDF souhaite développer avec les collectivités locales une relation d'opérateur de référence. Cette ambition nécessite une condition indispensable : la Présence locale. La présence territoriale et l'implication locale permettent aux équipes d'ERDF de mieux appréhender les attentes et de travailler avec les collectivités sur l'amélioration de ses services. ERDF propose une convention qui a pour objectif de formaliser les engagements d'ERDF :

- renforcer la proximité avec un interlocuteur privilégié,
- contribuer à la gestion des incidents liés au réseau électrique (accueil dépannage, information par SMS)
- former un correspondant « tempête » dans chaque commune,
- améliorer l'environnement des travaux,
- être un acteur sociétal du Développement Durable.

ERDF souhaite par cette convention :

- développer avec la commune les relations et les engagements dans les domaines de la proximité, de la qualité des travaux et de l'efficacité lors d'événements particuliers.
- renforcer la contribution à un développement durable concerté des territoires par l'exercice d'un service public de l'électricité modernisé.

La Convention précise le contenu et les modalités de mise en œuvre. Elle définit entre autres les engagements de ERDF : désigner un interlocuteur privilégié, mettre à la disposition de la commune

un numéro d'accueil dépannage accessible 24h/24, une information transmise par SMS et former un correspondant « tempête » désigné par la Commune, améliorer l'environnement des travaux.



Elle définit également les engagements de la Commune : présenter les projets de la commune, transmettre les coordonnées des interlocuteurs souhaités pour bénéficier des SMS, les coordonnées du « correspondant tempête » qui sera formé et qui effectuera le lien entre la mairie, ERDF et la Préfecture.

M. le maire est autorisé à signer la convention. Mme Sylvie DEBORDEAUX sera, pour ERDF, l'interlocutrice privilégiée de la commune. M. Mohamed MALLEM, Adjoint est désigné "correspondant tempête" de la Commune.

◆ **Canal de Provence**

Dans le cadre des travaux de la Société du Canal de Provence pour la création d'un réseau Vaugines-Cucuron Haut débit, une convention de servitudes sera signée avec la Société du Canal de Provence sur les parcelles F 9 lieu-dit Belle Viste à Cucuron et B 220 lieu-dit le Village à Vaugines dont elle est propriétaire.

De surcroît, la SCP doit réaliser la pose d'une canalisation DN 250 sur 450 ml sous la chaussée du chemin Faraud sur le territoire de la commune de Vaugines. La Commune souhaite profiter de ces travaux pour poser dans la même tranchée une canalisation d'eau potable DN 100 ; cette opération conjointe vise à :



- réaliser des économies d'échelle sur tous les postes de dépenses fixes d'un tel chantier.
- sécuriser la réalisation des travaux dans une tranchée unique sur une disposition foncière étroite et fragile (murets de pierre d'un côté, murs d'enceintes ou dévers de l'autre côté)
- limiter la gêne apportée aux riverains avec la réalisation d'un chantier unique limité dans le temps.

La SCP a chiffré à 57 K€ HT la partie des travaux relevant des besoins actualisés de la Commune (contre environ 54 K€ HT pour les premières estimations de la commune avec uniquement 11 des

13 raccordements et sans compteur général), et propose à la commune la prise en charge de tous les frais d'études, de maîtrise d'œuvre et de Maîtrise d'ouvrage.

Une convention de groupement de commandes sera signée avec la SCP, dans les conditions suivantes :

Sur la base d'une convention de groupement de commande définie par les dispositions de l'article 8 du code des marchés publics, les deux partenaires qui conservent leur qualité de Maître d'ouvrage, confient au mandataire la passation et l'exécution technique et administrative des marchés, l'exécution financière étant réalisée directement pour chacun sa quotité.

La Commune reste Maître d'Ouvrage et présente au comptable public le décompte de travaux spécifique à ses propres travaux.

A réception de l'ouvrage, la Commune est propriétaire des réseaux d'eau potable et les inclut dans le patrimoine communal.

◆ **Subvention au Centre Culturel Cucuron Vaugines**

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote une subvention de 400 € pour le CCCV.

◆ **Périmètre du nouveau syndicat d'électrification issu de la fusion des 9 syndicats d'électrification rurale du département de Vaucluse**

M. le Préfet se propose de prendre un arrêté de périmètre d'un nouveau syndicat issu de la fusion des neufs syndicats d'électrification rurale de Vaucluse.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité :

- ce projet de périmètre,
- les compétences exercées par le futur syndicat départemental,
- le nombre et conditions de répartition des sièges au comité du nouveau syndicat, le siège social, la durée et la dénomination du syndicat.

◆ **Chemin de Catoye**

Le chemin rural dit de Catoye situé en bordure de la RD 56 n'est plus affecté à l'usage du public qui n'a pas lieu de l'utiliser.

L'aliénation de ce chemin rural, prioritaire-ment aux riverains, apparaît comme la meilleure solution. Le conseil donne son accord pour procéder à l'enquête publique préalable à cette aliénation et autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

◆ **Choix des entreprises pour les travaux de l'église**

M. le maire fait part de l'analyse des offres établie par Monsieur Thierry HELLEC, vérificateur des monuments historiques. Cette analyse a été faite selon les critères demandés lors de la consultation à savoir :

60% pour la valeur technique et 40% pour le prix des prestations. Cette analyse est la 2^{ème} après négociation auprès des entreprises. Pour rappel, la maîtrise d'œuvre pour ce chantier est assurée par l'architecte en chef des monuments historiques.

Suivant les propositions du maître d'œuvre, et conformément aux conclusions de Monsieur Thierry HELLEC, les entreprises suivantes sont retenues :

- Lot 1 maçonnerie pierre de taille :	
Ent. SILVASUD montant de :	406 514.89 € HT
- Lot 2 charpente couverture :	
Ent. LENY SUD montant de :	96 424.81 € HT
- Lot 3 menuiserie : aucune offre.	
Lot à reconsulter.	
- Lot 4 serrurerie :	
Ent. THOMAS VITRAUX	
montant de :	13 500.92 € HT
- Lot 5 système campanaire : offre irrégulière.	
Le lot est déclaré infructueux.	
- Lot 6 électricité : Ent. INDELEC	
pour un montant de :	8 339.00 € HT
	<hr/>
Total hors lots 3 et 5	524 779.59 € HT

Le marché se décompose en 3 tranches, une tranche ferme et 2 tranches optionnelles, le marché est signé pour la totalité. Les tranches 2 et 3 seront réalisées sous réserve de l'obtention des financements.

La tranche ferme comprend :

- Assainissement : reprise des réseaux enterrés.
- Reprise des fondations côtés Nord et Est.
- Reprise des sols.

Reprise des murs du cimetière et création de parapets.

Préparation prise de terre pour paratonnerre.

◆ **Renouvellement contrat Enfance Jeunesse**

Le Contrat Enfance Jeunesse, liant la commune de Vauzines à la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse et la Mutualité Sociale Agricole Alpes Vaucluse pour la période 2007/2011, est échu depuis le 31 décembre 2011.

Afin de maintenir l'engagement financier en faveur de l'enfance et de la jeunesse, le Conseil décide de le renouveler pour la période 2012/2015 en maintenant les services existants de la crèche et de l'accueil de loisirs considérés comme actions antérieures dans le précédent contrat.

Pour rappel, le Contrat « enfance et jeunesse » est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus en :

1) favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil par :

- une localisation géographique équilibrée des différents équipements et actions inscrits au sein de la présente convention ;
- la définition d'une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants ;
- la recherche de l'implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, de la mise en œuvre et de l'évaluation des actions ;
- une politique tarifaire adaptée permettant l'accessibilité aux enfants des familles aux revenus modestes.

2) recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

◆ **Droit de Prémption Urbain**

Dans le cadre des dispositions de l'article L211-1 du Code de l'Urbanisme, les communes dotées d'un Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) ou d'un Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) approuvé peuvent, par délibération, instituer un droit de prémption urbain (DPU) sur tout ou partie des zones urbaines ou d'urbanisation future de

leur territoire.

Ce droit de prémption permet à la collectivité d'acquérir, à l'occasion de leur mise en vente, certains biens en vue de la réalisation d'actions ou d'opérations tendant à :

- Mettre en œuvre un projet urbain,
- Mettre en œuvre une politique locale de l'habitat,
- D'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil d'activités économiques,
- Promouvoir les loisirs et le tourisme,
- La réalisation des équipements collectifs,
- Lutter contre l'insalubrité,
- Sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti,
- Permettre le renouvellement urbain,

Constituer des réserves foncières en vue de permettre la réalisation des actions ou opérations d'aménagement précitées.

Les délibérations du 15 avril 1989 et du 25 juillet 2000 instituant un droit de prémption urbain sont devenues caduques, car elles ne sont plus conformes à la législation en vigueur. Il convient donc de les annuler et d'instituer à nouveau le droit de prémption urbain sur les zones U et NA de la commune afin de permettre la réalisation d'opérations qui rentreraient dans le cadre de l'exercice du droit de prémption urbain.

Le Conseil Municipal décide d'instituer le droit de prémption urbain (D.P.U.) sur les secteurs suivants conformément à l'article R123-13-4 du Code de l'Urbanisme :

- zones urbaines : ensemble des zones U,
- zones d'urbanisation future : ensemble des zones NA.

Un registre sur lequel seront transcrites toutes les acquisitions réalisées par voie de prémption ainsi que l'affectation définitive de ces biens sera ouvert en Mairie auprès du Service du Cadastre mis à la disposition du public conformément à l'article L213-13 du Code de l'Urbanisme.

◆ **Revalorisation de la participation pour non réalisation d'aires de stationnement**

Conformément à l'article L.123-1-12 du Code de l'Urbanisme, le nouveau montant de la valeur forfaitaire de la participation pour non réalisation d'aires de stationnement est fixé à :

14 335,85 € par place manquante. Les sommes ainsi recueillies seront affectées à la réalisation de parcs publics de stationnement.

◆ **Règlement d'utilisation de l'ancienne école**

Plusieurs associations ayant demandé à utiliser l'ancienne école régulièrement pour leur activité sportive, de loisirs ou culturelle il convient d'en définir les règles d'utilisation.

L'ancienne école peut être utilisée régulièrement par les associations pour leur activité sportive, de loisirs, culturelle... en fonction d'un planning annuel établi en début d'année scolaire. La mise à disposition ou location de l'ancienne école est traitée en fonction de l'ordre d'arrivée des demandes.

Tout utilisateur, particulier ou association, devra fournir une attestation d'assurance de responsabilité civile couvrant les risques liés à l'occupation de la salle dans les cas où sa responsabilité pourrait être engagée (incendie, vol, détériorations et dommages aux biens et aux personnes).

Les associations devront fournir une copie de leurs statuts à jour.

Les utilisateurs doivent veiller au respect des consignes de sécurité et ils sont en outre responsables du bon usage des locaux.

L'ancienne école sera mise gracieusement à disposition des Vauginois souhaitant pratiquer une activité ne donnant pas lieu à participation financière.

Pour les activités payantes proposées par les associations, le tarif de location est fixé à 25 € par mois pour une heure et demie d'utilisation par semaine.

◆ **Chèques Cadeaux**

Par délibération du 3 août 2007, le Conseil Municipal avait décidé d'adhérer au Comité National d'Actions Sociales (CNAS).

L'article 9 de la loi du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires, stipule que « les collectivités locales... peuvent confier à titre exclusif la gestion de tout ou partie des prestations dont bénéficient les agents à des organismes à but non lucratif ou à des associations nationales ou locales régies par la loi du 1^{er} juillet 1901 relative aux associations ».

Le Conseil Municipal souhaite, indépendamment des prestations sociales proposées par le CNAS, attribuer une aide pour Noël aux agents de la commune, sous forme de chèques cadeaux ou bons d'achats, prestation sociale que le CNAS n'offre pas.



En conséquence, il est décidé que des chèques cadeaux LA POSTE d'un montant inférieur à 150 € seront attribués aux

agents, stagiaires, titulaires, non titulaires, à temps complet ou non complet, rémunérés au 31 décembre de chaque année

Les crédits afférents à ces dépenses de prestations sociales seront inscrits au budget prévisionnel en cours.

◆ **Questions diverses**

Aménagement du village.

Une réflexion est en cours pour trouver une solution au problème récurrent de stationnement dans le village.

Par ailleurs, le maire informe le conseil municipal de la mise en vente du bar et de la demande d'évaluation de ce bien par les services des domaines en vue d'une éventuelle acquisition pour la création d'un "bistrot de pays".

Le projet de création de jardins familiaux est toujours à l'étude.

Le maire reçoit le vendredi après midi de 17 h à 18 h sur rendez-vous
La mairie est ouverte au public : mardi-jeudi-vendredi de 13 h 30 à 17 h et le mercredi de 9 h à 12 h
Tél. 04 90 77 25 08 Télécopie : 04 90 77 12 51
Courriel : mairie.vaugines@wanadoo.fr

Les associations

► Lire à Capello

Depuis le début de l'été, plusieurs manifestations ont été organisées avec succès :

- En juillet-août, une exposition des œuvres de Jean Thiercelin, encres, peintures, livres a été présentée par Raquel Thiercelin.

- En août les deux professeurs Vietnamiens, Nguyễn Đức Huy et Lương Thị Ánh Tuyết animateurs d'un stage d'initiation à la peinture sur laque à l'ancienne école ont exposé leurs tableaux.

- En septembre, une conférence sur le thème "soigner la faune sauvage" et un relâcher ont eu lieu avec la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux).

- En octobre, la bibliothèque a participé à l'opération "éclats de science" montée par les bibliothèques de la Communauté de Communes, avec des thèmes différents pour chaque bibliothèque. Nous nous sommes intéressés "aux fourmis, insectes sociaux" avec des animations pour les enfants, l'exposition d'ouvrages et de maquettes, une conférence très appréciée. Dès septembre, la collaboration avec l'école a recommencé, sur le thème de l'alimentation avec des ateliers d'arts plastiques.

- De mi-novembre à début décembre, une exposition très intéressante a été montrée : "*Des Noms pour mémoire en Pays d'Aigues. Soldats,*

résistants, déportés et victimes civiles de la Guerre 1939-1945" avec une présentation par Michèle Bitton et Jean Priol, les concepteurs.

Pendant l'automne et l'hiver, nous recommençons l'opération "dis-moi dix mots" pour la quatrième année, les nouveaux mots sont : *atelier, bouquet, cachet, coup de foudre, équipe, protéger, savoir-faire, unique, vis-à-vis et voilà.*

Une première réunion avec nos amies de Cabrières a eu lieu. Nous espérons que de nouveaux participants se joindront à nous. Rappelons qu'il s'agit d'écrire des textes ou de réaliser des vidéos ou d'utiliser tout autre moyen d'expression en s'inspirant d'un ou des dix mots.

- Préparation des décorations de Noël les mercredis 5, 12 et 19 décembre avec des lectures de contes de Noël pour les enfants.

- Le 15 décembre à 20 heures, pour les adultes, veillée à la bougie avec lectures de contes et nouvelles.

- De nombreux livres sont arrivés : des dons de BD de la Bibliothèque Départementale de Prêt, des achats de BD et d'albums pour la jeunesse et de nouveautés pour les adultes.

- Nous avons enregistré avec plaisir plusieurs adhésions de nouvelles familles vauginoises.

Les projets 2013

Nous avons quelques idées, (récit de voyage au Cambodge par Annick, en Amérique par Olivier, conférence de René Volot sur les

**Assemblée Générale
samedi 26 janvier à 16 h
A la bibliothèque. Venez nombreux**

hirondelles au printemps, soirée curieuse le 15 février) mais nous comptons sur votre participation à l'Assemblée Générale pour vos suggestions.

A tous les nouveaux venus à Vaugines : venez découvrir la bibliothèque. Avec une carte unique (6 € par famille pour l'année) vous avez accès aux six autres bibliothèques de la communauté de communes.

**Si vous voulez être tenu au courant des manifestations indiquez votre adresse e-mail et nous vous enverrons nos informations : bibliotheque@vaugines.net et consultez le blog des lecteurs de Vaugines : <http://lireacapello.wordpress.com> .
Bibliothèque place Capello, rue Vieille 04 90 77 28 13
Horaire d'ouverture : Mardi et jeudi 16 h à 18 h - Mercredi 16 à 19 h - Samedi 15 à 17 h (horaire d'hiver, à partir du changement d'heure) ou 17 à 19 h (horaire d'été)**

► Les amis de St. Barthélemy

Chacun le sait, notre église est *le seul patrimoine commun à tous les Vauginois*. Malheureusement, la structure du bâtiment est relativement dégradée.

Une étude préalable de mise en sécurité, assainissement et consolidation a été réalisée : Le montant des travaux s'élève à plus de 500 000 € !

L'association, convaincue que ce patrimoine est le meilleur lien entre les cultures, les générations, le passé et le futur, s'est donnée deux objectifs principaux :

- ◆ Animer le site par des manifestations artistiques et culturelles,
- ◆ Susciter un mécénat populaire et recueillir des fonds pour aider à sa restauration.



Où en sommes nous ?

Travaux :

Activités terminées :

- L'étude préliminaire, et l'estimation des travaux de restauration
- Les appels d'offre, les dépouillements et les mises à niveau techniques
- La sélection des entreprises réalisatrices des travaux.

Activités à lancer :

la tranche 1 des travaux de restauration va débuter :

Il s'agit principalement de travaux de reprise des fondations de certaines façades, reprise des sols et restitution de parapets.

**Ouverture
du chantier
le 13 décembre**

Manifestations

Cette année 2012, record battu pour l'association !

9 manifestations, avec une libre participation des spectateurs, ont été programmées :

- Dimanche 29 avril : Les élèves du Conservatoire de musique d'Aix en Provence.
- Samedi 16 juin : Chorale par l'ensemble vocal Accrovoix,
- Samedi 28 juillet : Récital de guitare classique E. Ossipovitch,
- Samedi 18 août : Récital lyrique par la soprano S. Devester – Bruno,
- Samedi 28 Août : Conférence par G. Brouhot,
- Dimanche 16 septembre : Repas sur le parvis de l'église : Paëlla,
- Samedi 13 Octobre : Concert du Trio Besozzi,
- Samedi 27 Octobre : Conférence par J. Viard,
- Dimanche 9 décembre : Concert Gospel par les Kaliangesisters

En 2013, nous formulons le vœu de battre le record 2012...

Ceci n'a pu être réalisé que grâce à votre implication.

Ces actions menées en faveur de la restauration de notre église et les efforts quotidiens de nos bénévoles ne pourraient être aussi efficaces sans votre soutien !

Les membres de l'association « Les amis de l'église Saint Barthélemy » tiennent à remercier pour leur générosité tous les contributeurs qui ont soutenu notre action par leur implication. Si vous souhaitez participer à notre action, votre don par chèque fera l'objet d'un reçu fiscal que vous recevrez prochainement. Il vous permettra de déduire de vos impôts 66% du montant de votre don, dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

Pour en savoir plus sur notre association, nous avons créé un site Internet : <http://eglisevaugines.1s.fr>

« Il n'est pas besoin d'espérer pour entreprendre, ni de réussir pour persévérer »

► "Place des Arts"

L'association "Place des Arts" propose depuis le 3 décembre 2012, des cours et ateliers de peinture, les matins de 9h 30 à 11h à l'ancienne école de Vaugines, Cours Saint Louis :

Lundi : adultes - **mercredi** : enfants - **samedi** : adolescents et adultes

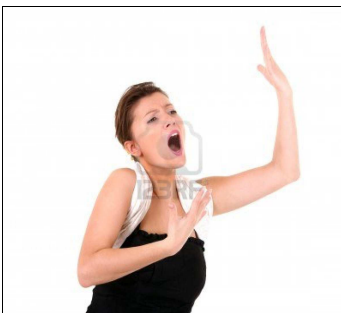
Le matériel est fourni. Pendant chaque atelier, en découvrant des techniques différentes (craies, huiles, acryliques, gouaches, collages) et des artistes anciens, modernes ou contemporains, le but est que chacun puisse progresser dans sa démarche personnelle de peinture.

Chaque séance est autonome et il est donc possible de participer dans le mois à une ou plusieurs séances selon sa disponibilité en m'avertissant avant.

Pour toute information (tarif, thème) vous pouvez m'appeler au : 06 31 14 76 53
ou m'envoyer un mail à :jos.bertin@orange.fr - Jocelyne BERTIN MORAWIAK



► Les champs du chant



**Atelier de chant à Vaugines, tous les jeudis de 18H30 à 20H,
à l'ancienne école de Vaugines**

L'atelier est destiné à toutes les personnes qui souhaitent découvrir leur voix, chanter avec "**une voix libérée**", contacter leur créativité, se faire plaisir en chantant des chants du monde sacrés et profanes, et/ou aussi à ceux qui souhaitent utiliser le chant comme facteur de bien-être et d'épanouissement.

On peut être débutant ou avoir déjà chanté en chorale ou avoir pris des cours de chant.

Pas besoin de connaître le solfège, l'apprentissage des chants se fait par transmission orale. Il faut juste apporter son envie de découverte et sa bonne humeur.

Renseignements : Les champs du chant@gmail.com, ou 07 70 33 72 25

► L'atelier broderie

Tous les lundis et les jeudis de 14 h à 17 h , à l'ancienne école, venez broder, tricoter, ou coudre , c'est un bon moyen de se connaître de discuter et recréer un "esprit village"...

Pour renseignements : contacter Corinne LE BRUN-FREDDI
Tél. 06 09 34 81 45 - Courriel : lebrun.freddi@orange.fr



► Yoga

Cours à Vaugines ancienne école : Mercredi : 19h30 – 21h - Vendredi : 10 h – 11 h30

Renseignements : Clélia Mouton - c-mouton@orange.fr Tel : 06 45 53 95 34

► Comité des fêtes / Office du Tourisme

Samedi 5 janvier pour les plus de 60 ans

- Gâteau des rois et Loto à la salle commune

Samedi 15 décembre arbre de Noël

Rendez vous à 9h 30 sur la place de la Fontaine pour aller couper l'arbre de Noël. Les enfants et les parents sont les bienvenus.

- A partir de 14h 30 décoration de l'arbre
- 13 desserts offerts aux Vauginois et Vauginoises



Le comité des fêtes remercie tous les bénévoles pour leur aide dans les différentes manifestations.

► École de Vaugines "nos vendanges"

Cette année, notre projet d'école est sur la production locale, et sur ce qu'apportent les fruits et les légumes à notre santé. C'est pourquoi la maman de Tom, Cécile, nous a invités à faire les vendanges dans ses vignes. Elle nous avait gardé deux raies pour la cueillette, les autres avaient été faites à la machine.

Après une petite randonnée, nous sommes arrivés sur le terrain de Cécile. Il faisait tellement chaud qu'elle nous a fait goûter son jus de raisin avec un peu d'eau comme un sirop : c'était délicieux !

Elle nous a ensuite expliqué comment couper les grappes sans les laisser tomber. On a ramassé en moins d'une heure 110 kg avec nos tout petits ciseaux de classe ! Nous remplissions nos seaux et nous les vidions, vite fait bien fait, dans des cagettes. Nous avons fait croire à la maîtresse que Témoana s'était coupé mais c'était du jus, et elle y a cru. Anaïs s'était aussi entaillé le doigt mais cette fois-ci, c'était pour de vrai !

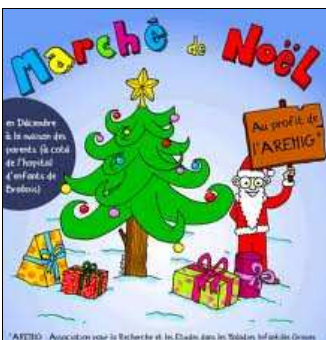


Après avoir terminé notre travail, nous avons mangé du raisin comme de gros gourmands, et même des raisins secs tout en posant quelques questions à Cécile. Puis elle nous a montré les trois variétés qu'elle possède : grenache, syrah, merlot, qui lui permettent de faire du vin AOC.

Sur le chemin du retour, nous avons admiré le paysage et les murs de pierres sèches. Nous avons vu deux perdreaux courir devant nous.

Nous avons mis plus de temps pour rentrer parce que nous étions fatigués. Pendant notre marche, la maman de Tom est allée porter notre récolte à la cave coopérative de Cucuron où on lui a dit le poids et le degré d'alcool (12°).

Pour notre première sortie, c'était très réussi et nous remercions chaleureusement Cécile !



A la maison commune

Vendredi 14 décembre 2012 Marché de Noël à 17h

Les enfants chanteront pour les parents et pour inciter le Père Noël à venir plus vite. Un marché de Noël organisé par l'APEV vous permettra d'acheter quelques friandises ou de jolies décorations.

Le thé parfumé ou le chocolat chaud vous sera offert.

Vendredi 21 décembre 2012 Loto de l'École à 18h

Les infos...

► Nettoyage du village

L'acquisition de la balayeuse de voirie, permet à nos agents municipaux d'intervenir plus efficacement et plus régulièrement au sein du village.

En effet, la performance de la machine a prouvé son efficacité, mais ne remplacera jamais le respect et le civisme de chacun d'entre nous.



► Jardins familiaux

La mairie envisage de mettre à disposition des jardins familiaux aux Vauginois du village qui ne possèdent pas de jardin. Ceci, afin d'avoir le plaisir de jardiner et d'avoir leur potager. Les personnes intéressées sont priées de contacter le secrétariat de la Mairie.

► Départementale RD 45

Les travaux d'élargissement de la RD 45 sont terminés sur la partie sud. Désormais la circulation sur cette portion s'effectue dans de meilleures conditions de sécurité. Beaucoup se sont interrogés à juste titre sur le bien fondé de commencer par cette partie. En effet il fallait débiter la réfection de la chaussée en partie basse pour permettre la réalisation des fossés et drains pour l'écoulement des eaux pluviales. La partie nord devrait être réalisée au cours de l'année 2013.



► Aide aux personnes âgées

Vous cherchez un soutien, des renseignements.

Vous avez plus de 60 ans ou vous êtes un aidant familial et le quotidien devient compliqué.

Vous avez un ami, un voisin qui rencontre des difficultés.

Des aides au maintien à domicile aux clubs de loisirs, le **CLIC Soleil'Age** est là pour vous renseigner, vous orienter.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer, nous venons à votre domicile pour l'évaluation de vos besoins.

Nous intervenons sur les cantons de Pertuis et Cadenet.

Le **CLIC Soleil'Age** est un service gratuit, pour tout renseignement vous pouvez nous contacter: Tél. **04 90 08 87 64**

Directeur de la publication : Philippe AUPHAN

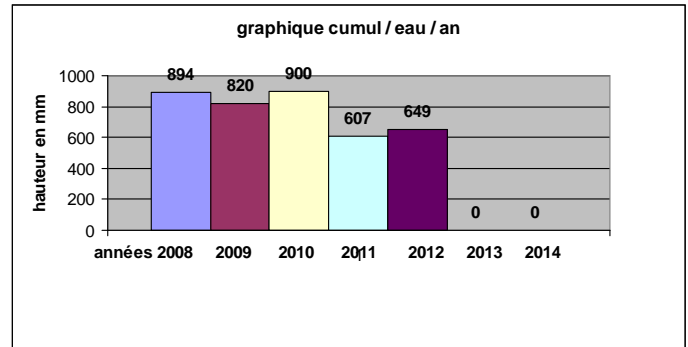
Impression : Mairie de Vaugines

Rédaction : Ghislaine BRUNIER - Corinne LE BRUN-FREDDI - Charles Denis LEVY-SOUSSAN

► Précipitations

A l'attention des jardiniers. Suite à un début d'année 2012 de sécheresse, nous avons rattrapé le déficit grâce aux importantes intempéries de cet automne.

Enfin, le 15 décembre nous avons dépassé l'année 2011.



► Inauguration de la cantine



Le 20 octobre 2012 Monsieur le Maire a inauguré en présence du conseil municipal et de nombreuses personnalités la nouvelle cantine scolaire de Vaugines.

Les locaux spacieux et lumineux jouxtant l'école, forment un complexe cohérent pour accueillir les petits Vauginois.

► Carrière Bergier "journée portes ouvertes"

Le samedi 13 octobre, la carrière Bergier a fêté ses 70 ans d'existence. Expo photos, vidéos, visites en mini bus, démonstrations de machines et engins ont permis aux élus, clients, fournisseurs, et grand public... de découvrir une activité peu courante.

Un grand merci à tous d'avoir contribué au succès de cette journée.



► Remerciements

Un grand merci à Monsieur et Madame Mickaël FAVRIS, car grâce à eux, les deux entrées du village sont superbement illuminées par le don de deux magnifiques guirlandes lumineuses.



► Joies et peines

MARIAGES

Bénédicte DENOIX et Denis GRIENENBERGER le 7 juillet 2012
 Marion ROMEO et François-Béranger ARMANET le 21 juillet 2012
 Marjolaine CHAILLEY et Jean Paul AUDOUARD le 21 juillet 2012
 Alexandra VAZQUEZ et Bernard RIMONDI le 28 juillet 2012

NAISSANCES

Lilas LUCAS BOISSARD née le 5 mai 2012
 Soan PELLEGRIN né le 5 septembre 2012
 Thimothé VOLLAND né le 26 septembre 2012
 Ilan REYNAUD né le 1 novembre 2012

DECES

Madame Marguerite MISRACHI le 11 juillet 2012
 Madame Juliette ARIAS le 13 septembre 2012
 Madame Eugénie CHAULLIER le 7 décembre 2012

► Enquête publique

Une enquête publique est mise en place, du 15 au 29 janvier 2013 inclus concernant l'aliénation du chemin de Catoye.

Le commissaire enquêteur Monsieur STANLEY recevra les observations du public :
le 29 janvier de 14 à 17 heures en mairie de Vaugines

► Déchets verts

Depuis le 2 avril 2012, une plateforme de déchets verts est ouverte sur le site de Puget en Durance.

Un agent sur place aux heures d'ouverture est chargé de réceptionner, de contrôler la conformité, la nature, et la provenance des déchets, car tous déchets autres que déchets verts seront refusés.

Cette plateforme est accessible aux administrés de la Communauté de Commune du Luberon, aux mairies, et aux professionnels ayant leur activité sur lesdites communes.

Heures d'ouverture : lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30 12h - 14h 17h
mercredi, samedi : 9h 12h



Tarifs

Désignation	Tarif au m3
Déchets verts	19 €
Branches de bois	20 €
Déchets taille haie	20 €
Feuilles	20 €
Gazon	25 €
Broyats	12 €
Souches d'arbres	45 €
Terre	12 €
Gravats	35 €

Pour tous renseignements complémentaires :

Veillez consulter en mairie de Vaugines le règlement intérieur de la plateforme de stockage de déchets verts sur la Commune de Puget sur Durance

► Infos mairie

La mairie est fermée au public le mercredi matin jusqu'au 20 janvier

La mairie sera fermée du 24 décembre au 2 janvier inclus

en cas d'urgence contacter le 06 12 03 44 60 ou le 06 25 30 02 88

A votre service..

► Restauration



HOSTELLERIE du LUBERON
et son Restaurant LA TABLE
M. RENAUDIN Bruno - 383 Cours Saint Louis
Tél : 04 90 77 27 19 - Fax : 04 90 77 13 08
<http://www.hostellerieduluberon.com>
hostellerieduluberon@hostellerieduluberon.com

Frédéric CORNILLON
La tarto dou Leberoun
Sur les marchés
Tél : 06 76 57 73 45
fred.cornillon@yahoo.fr

Pizzeria l'Origan
Place de la mairie
04 90 77 11 08

André CHAULLIER
Agriculteur biologique
Samedi matin à Vaugines
L'écluse - allée de l'église

Michel ISOUARD
Agriculteur biologique
AMAP
04 90 68 20 73

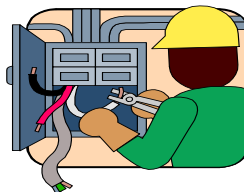
Tristan RIQUE
Agriculteur biologique
Samedi matin Cadenet
Paniers à réserver
Tél: 06 28 05 91 45

Rôtisserie - marchés et épicerie
Poulets, Paëlla sur commande
Tél : 06 76 72 03 83
gillesfernandes@hotmail.fr

"La Vauginoise"
Épicerie-boulangerie-pâtisserie
202 Cours St. Louis
Tél. 04 90 07 77 96

Pâtisserie d'Antan
Production à Vaugines
Tél : 06 28 41 45 73

► Les artisans



Christophe BREMOND
Électricité Générale
Énergie Renouvelable, Agent Calipv
Domotique Système Tebis Agrée Hager
Tél/Fax : 04 90 77 13 24
Port : 06 11 54 59 92
elecbrm@free.fr

Entreprise CHAULLIER
Chauffagiste, Électricien
Entretien, Dépannage,
Installation
Chemin de Vaunières
Tél/Fax : 04 90 09 12 05
Port : 06 22 79 12 99

Christophe RAMEAUX
Rameaux Services
Plomberie - Sanitaire - Électricité
Chauffage - Énergies Nouvelles
Tél : 04 90 09 89 26
Port : 06 24 31 39 68
info@rameauxservices.com

Samuel DAHAN Multi Services
Quartier Paradis
Tél : 04 90 77 27 92
Mob : 06 11 27 89 00 }
e-mail : ismluberon@wanadoo.fr

PCFR
Piscine sur pilote automatique
Les Banquets
84160 VAUGINES
Tél : 04 90 07 49 09
Fax : 09 57 26 49 12
e-mail : info@poolcop.fr

Christian LIGER
Espaces verts, taille, élagage
Tél : 04 90 77 12 06
Port : 06 13 01 52 76

Serge LATIL
Élagage, débroussaillage
Espaces verts
51 Place de la Mairie
Tél : 04 90 77 16 94
Port : 06 83 35 17 37

LUXOGENE - Jessica BARAFFE
Service de nettoyage
06 46 25 30 62 luxogene@gmx.fr

Stephan Nicolas Vollmer
Architecte
77 rue des grottes
Energieinfo@mac.com

David PACIOTTI
Plâtrier – Façadier
06 84 63 25 39

Nicolas PACIOTTI
Électricien
06 09 69 92 26

Mathieu PACIOTTI
Carreleur
06 25 08 17 60

► La santé



Isabelle CHOQUARD
Médecine Générale
Homéopathie
293 Rue des Grottes
Tél : 04 90 09 05 20

Isabelle BERTHET
Infirmière
131 rue de la Fontaine
Port : 06 87 55 18 74
tatazizou@hotmail.fr
isabelle-berthet@wanadoo.fr

Bernard LE BRUN-FREDDI
Ostéopathe D.O
Chemin du mont Senis
Tél : 04 90 77 10 26
Port : 06 09 34 81 45



Claire PACIOTTI 06 30 86 82 14
Céline BOUZE 06 25 16 74 96
Cabinet Infirmier
99 rue de la Fontaine



► Divers

CARRIERE BERGIER
SARL BERGIER FRERES
La grande Garrigue
Tél : 04 90 68 01 40
Bureau : 04 90 68 00 48
Fax : 04 90 68 08 24

Gérard WEINER
Pépinière de Vaugines
Chemin du mont Senis
Tél : 04 90 68 15 59
Sur Rendez vous Botanique

Sophie LAURE
Coiffure à Domicile
Tél. 06 42 22 04 71
Sur RDV du lundi au Samedi



TAXI Cucuron / Vaugines
Rue de la mer 84160 Cucuron
Transport médical assis
06 17 92 17 10
04 90 77 11 77
taximorra@gmail.com

Cheval Enjeu Équitation
www.cheval-enjeu.fr
Nicole : 06 87 55 42 09



► Vœux municipaux



Venez nombreux

Notre Maire Philippe AUPHAN et les conseillers municipaux présenteront leurs vœux aux Vauginoises et Vauginois

Le vendredi 11 janvier à 18 h 30 à la maison commune



► Infos dernières minutes...

L'hiver est de retour et les compteurs d'eau n'apprécient pas les basses températures.

En janvier dernier, lors de la vague de froid qui avait touché toute la France, des milliers de foyers avaient été privés d'eau suite au gel de leur compteur.

Des précautions simples permettent d'éviter ce désagrément.

Il faut protéger les compteurs, les tuyaux extérieurs, les canalisations des locaux non chauffés, ainsi que les installations et robinets exposés au vent.

Pour cela :

- ♦ isolez le compteur en l'entourant avec des sacs imperméables qui contiennent du polystyrène ou avec des housses de protection
- ♦ enrobez les tuyaux extérieurs avec une gaine isolante
- ♦ maintenez l'installation en service pendant les périodes de froid intense



Que faire, si malgré tout votre compteur d'eau a gelé ?

Si le compteur n'a pas éclaté, il faut tout d'abord couper l'eau afin d'éviter toute inondation au moment du dégel et utiliser une source de chaleur (un sèche-cheveux par exemple) qui débloquera la canalisation gelée.

**Joyeux Noël
et
meilleurs vœux 2013**